



## Quelles raisons d'annulation peuvent être invoquées dans le cadre du contrat NoGo ?

Voici quelques exemples de raisons d'annulations (aléas couverts). Voyez les Conditions Générales du contrat pour les clauses contractuelles :

1/ Maladie, accident ou décès

- de l'assuré
- du conjoint de l'assuré
- de tout membre de la famille de l'assuré vivant habituellement sous son toit
- des parents ou apparentés de l'assuré jusque et y compris le 3ème degré (enfants, parents, petits-enfants, grands-parents, frères, soeurs, arrière-grands-parents, arrière-petits-enfants, oncles, tantes, neveux, nièces)
- de la personne chez qui l'assuré allait loger gratuitement à l'étranger
- de la personne de garde qui devait garder vos enfants mineurs ou une ou plusieurs personnes handicapées (bénéficiaires) pendant votre voyage

2/ Impossibilité pour raisons médicales de subir les vaccinations nécessaires pour le voyage

3/ Complication ou troubles de la grossesse de l'assurée ou d'un membre de sa famille jusqu'au 3ème degré

4/ Grossesse de l'assurée ou de la compagne de voyage

5/ Licenciement économique de l'assuré ou de son/sa conjoint(e)

6/ Chômage involontaire de l'assuré ou de son/sa conjoint(e)

7/ Retrait des vacances de l'assuré déjà accordées par l'employeur pour remplacer un collègue

8/ Présence indispensable de l'assuré (profession libérale ou indépendant) pour cause du décès, accident ou maladie de son remplaçant

9/ Nouveau contrat de travail de minimum 3 mois

10/ Mutation professionnelle de l'assuré

11/ Convocation pour aide humanitaire, témoin ou jury devant un tribunal, accomplissement d'actes juridiques d'adoption

12/ Examens de rattrapage non reportables

13/ Divorce

14/ Séparation de fait des conjoints

- 15/ Dommages matériels importants (+ 2500 eur) au domicile
- 16/ Home jacking ou car jacking du véhicule de l'assuré
- 17/ Accident de circulation, vol ou incendie du véhicule privé de l'assuré provoquant l'immobilisation totale du véhicule
- 18/ Embarquement raté en Belgique ou pays limitrophe à cause d'un accident de circulation ou d'une panne provoquant l'immobilisation totale du véhicule en route vers le lieu d'embarquement
- 19/ Refus de visa par autorités du pays de destination
- 20/ Vol du visa ou passeport indispensable au voyage
- 21/ Décès du chien, chat ou cheval de l'assuré 7 jours avant la date de départ
- 22/ Expulsion imprévue de la maison louée par l'assuré
- 23/ Expulsion imprévue de la maison de repos d'un parent (max. 2ème degré) de l'assuré
- 24/ Fugue, kidnapping, enlèvement, disparition de l'assuré, son conjoint ou membre de sa famille vivant sous son toit
- 25/ Annulation du voyage de nocces
- 26/ Si deux personnes sont reprises sur le bon de commande du voyage : l'annulation de la deuxième personne suite à un aléa couvert par un contrat d'annulation voyage
- 27/ Si suite à l'annulation par d'autres compagnons de voyage inscrits sur le même bon de réservation de voyage, l'assuré doit voyager seul ou avec un seul autre compagnon de voyage repris sur le bon de réservation.